



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-047 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSION DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, suite à des modifications en-cours de l'organigramme notamment dans le cadre des concours et mobilités internes.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du 2 mai 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De procéder aux opérations suivantes :

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité			
	SUPPRESSION	MOTIF	CREATION
1		Réussite concours	1 Animateur principal 2ème classe Temps complet Service Education - CEJ
2	1 Adjoint technique territorial Temps complet Service Education	Réussite concours	1 ATSEM principal 2ème classe Temps complet Service Education
3		Création de la Direction des Affaires Juridiques Poste d'assistante juridique	1 Adjoint Administratif Temps complet Direction des Affaires Juridiques
4		Renforcement du suivi financier des opérations Poste de correspondant budgétaire	1 Rédacteur Temps complet DST
5	1 Adjoint administratif principal 2 ^e classe Service Jeunesse - RIH	Ajustement au recrutement	1 Rédacteur Temps complet Jeunesse - RIH
6	1 Adjoint territorial d'animation Temps complet Service Jeunesse - PIJ	Ajustement au recrutement	1 Adjoint territorial d'animation principal 2 ^e classe Temps complet Service Enfance Jeunesse - PIJ

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT